



**MAIRIE**

**DE VILLECRESNES**

Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS  
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN MISE A DISPOSITION PAR  
LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU  
REMPLACEMENT DES CHAUDIERES DE L'ECOLE MATERNELLE  
DES FLEURS**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU*

**Absents représentés :**

*Madame Jeannine MAILLET représentée par Monsieur Gérard GUILLE,  
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,  
Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE représenté par Monsieur Stéphane RABANY,  
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Annie-France VIDON.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 septembre 2016 du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris (M.G.P.) créant le Fonds d'Investissement Métropolitain (F.I.M.),

Vu l'objectif fixé au F.I.M. de soutenir les projets innovants des communes et des territoires en matière de développement durable et de développement économique,

Considérant que la M.G.P. souhaite particulièrement contribuer à la réduction des nuisances et à la lutte contre la pollution notamment en veillant à la réduction des nuisances sonores, en incitant au remplacement de moyens de chauffage polluants, en facilitant la rénovation thermique du produit bâti,

Considérant le souhait de la Commune de Villecresnes de s'inscrire dans le cadre de la M.G.P. et de proposer un projet à la M.G.P., laquelle pourrait contribuer à un financement de 50 % du projet H.T.,

Accusé de réception en préfecture et  
094-219400751-20170606-2017-061-DE  
Date de réception : 07/06/2017  
Date de réception préfecture : 07/06/2017

Considérant le projet de la municipalité de remplacer les chaudières de l'Ecole Maternelle des Fleurs,

Sur proposition de Monsieur Thierry DEBARRY, et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :** Approuve le remplacement des chaudières de l'Ecole Maternelle des Fleurs.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain mise à disposition par la Métropole du Grand Paris.

**Article 3 :** Dit que le montant estimatif des travaux est de **70 000,00 € H.T.**, et que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Article 4 :** Arrête les modalités de financement des travaux de cette opération, comme suit :

Participation	Montant de la participation
Fonds d'Investissement Métropolitain	<b>35 000,00 €</b>
Commune	<b>35 000,00 €</b>
	<b>70 000,00 € H.T.</b>

**Article 5 :** Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure, au nom et pour le compte de la commune de Villecresnes.

**Article 6 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris.

Fait et délibéré en séance le 06 juin 2017

Pour copie conforme

Le Maire, Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir

Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400751-20170606-2017-061-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2017  
Date de réception préfecture : 07/06/2017